



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 81968

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'accessibilité des écoles aux personnes handicapées. Pour assurer l'intégration des enfants handicapés dans les écoles parisiennes, il semble que d'importants efforts doivent être faits. En effet, un audit sur l'accessibilité des écoles a été rendu public le 30 novembre dernier et les résultats sont édifiants. Seuls 44 établissements, sur 687 maternelles et classes primaires sont accessibles. Paradoxalement, le Nord et l'Est parisien sont les mieux lotis. Les nouvelles constructions sont aux normes. Le parc ancien, lui, nécessite de lourds travaux. Il semble que ces derniers soient prévus à la rentrée 2006 pour 54 écoles et à la rentrée 2007 pour 27 autres. Si l'on procède à un calcul rapide, il y aura donc, avec les écoles neuves, 133 écoles accessibles aux personnes à mobilité réduite d'ici à 2008, réparties dans les vingt arrondissements de la capitale. Compte tenu de ce constat, il lui demande quelles pourraient être les mesures susceptibles d'être mises en oeuvre afin que davantage d'établissements scolaires soient accessibles à tous les publics.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marsaud](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81968

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11985